

**Séance du** : 10 avril 2025

n° 17/2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 18 heures.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Associatif et Culturel de Labastide d'Anjou, sous la présidence du premier Vice-Président Mr Christian PORTET.

Mr Serge BARTHES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :****Délégués titulaires :**

Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Christian CAMINADE, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Philippe GREFFIER, Olivier GUERRA, Laurent HOURQUET, Olivier JULLIN, Marius MILHES, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

Philippe HEDIN, Gérard LAVIGNE, RAMONDA Hervé.

En exercice : 63
------------------

Présents : 32
---------------

**Avait donné pouvoir :**

Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES, Jean LAGOUTTE à Michel FERRET, Patricia MALMAISON à Christian PORTET.

Nombre de voix : 35
---------------------

**Excusés :**

Philippe BARBASTE, Jacques DANJOU, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Christian LAGENTE, Marie-France LOISEL, Daniel RUFFAT, Serge SERRANO.

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : contact@payslauragais.com

<b>REÇU EN PREFECTURE</b>
---------------------------

<b>le 22/04/2025</b>
----------------------

Application agréée E-legalite.com
-----------------------------------

99\_DE-031-200050938-20250410-17\_2025-DE

## **Objet : Vote du mode de calcul des contributions communautaires pour le PETR du Pays Lauragais**

Monsieur le Vice-Président rappelle que conformément à l'article 11 des statuts du PETR :

- Le budget du PETR comprend entre autres recettes les contributions financières des collectivités membres, déterminées au prorata de la population totale de chaque collectivité,
- La contribution des collectivités membres est obligatoire pendant la durée du PETR et dans la limite des nécessités de service tel que les décisions du PETR l'ont déterminé,
- Le montant de la contribution sera annuellement déterminé par le Comité syndical.

Monsieur le Vice-Président indique que sur la base du Débat d'Orientations Budgétaires du 27 février 2025, il est proposé pour l'année 2025, de retenir le mode de calcul suivant :

- 3,55 € par habitant qui permettrait :
  - o D'améliorer la capacité d'autofinancement de la structure, et notamment de couvrir la masse salariale et les frais structurels,
  - o Aux subventions Régionales / Départementales d'être mobilisées pour la réalisation d'actions sur notre territoire
- Le nombre d'habitants retenu correspond à la population totale telle qu'elle résulte du recensement INSEE entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

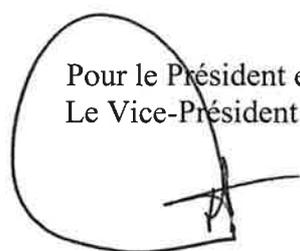
**Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

**Adopte le mode de calcul des contributions communautaires pour le PETR (budget principal) tel qu'exposé.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Labastide d'Anjou, le 10 avril 2025

Pour le Président empêché  
Le Vice-Président



Christian PORTET

*Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.*

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : [contact@payslauragais.com](mailto:contact@payslauragais.com)

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-200050938-20250410-17\_2025-DE